

Le nouveau Conseil d'Etat veut négocier !

Volonté d'une efficience nouvelle.

Le nouveau Conseil d'Etat entré en fonction le 5 décembre dernier est en train de définir un plan de mesures qui sera présenté au parlement à la fin du mois de mars ayant pour but une réorganisation de l'Etat. Ce nouveau plan ambitieux vise notamment les objectifs suivants : approche transversale et décloisonnée de l'action publique, définition clarifiée des missions des unités administratives, simplification des procédures et des hiérarchies, utilisation d'instruments de conduite de l'action publique et de mesure des résultats, amélioration et simplification de la relation entre l'Etat et le citoyen, recherche de l'efficience, restauration de l'autorité de l'Etat avec un accent particulier sur la lutte contre la fraude fiscale et l'obtention frauduleuse de prestations sociales.

Ce nouveau gouvernement, exclusivement masculin et rimant principalement en « R » (Beer, Hiler, Unger, Muller et Cramer...), entend effectuer ses tâches par une approche décloisonnée, transversale et globale, en faisant primer l'action du gouvernement sur celle des départements. Pour cela, les sept conseillers d'Etat ont regroupé leurs bureaux dans la Vieille-Ville et ont procédé à une refonte complète de la composition des départements.

Le Département des affaires militaires a été supprimé ! Les tâches de compétence cantonale de celui-ci ne justifiant pas un département propre, les domaines traités ont été répartis entre le Département des finances qui s'occupera désormais de la taxe militaire, ainsi que de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), transfuge du Département de l'économie, et le Département du territoire.

Il a paru nécessaire de scinder en deux l'ancien Département de l'action sociale et de la santé

(DASS) qui représentait près de 40% du budget de l'Etat, et de créer un Département de l'économie et de la santé (DES).

La nécessité de créer un lien fort entre le domaine social et la lutte pour l'emploi a motivé la création d'un Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), afin que le dispositif social aboutisse réellement à un emploi retrouvé pour les chômeurs.

Un Département du territoire (DT) permettra de réunir en un seul département l'ensemble des processus d'aménagement incluant les transports et l'environnement, ceci dans la perspective de développer l'agglomération et la région.

L'ensemble des procédures de construction des infrastructures publiques et privées (bâtiments, génie civil et informatique) sont regroupées dans un Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) qui est chargé de permettre un pilotage global des investissements de l'Etat.

Dans le but d'associer la sécurité et la dignité des personnes, un Département des institutions (DI) regroupe désormais la police et la promotion de l'égalité et des droits de la personne, ainsi que les Archives de l'Etat.

Le très gros Département de l'instruction publique (DIP) demeure pour l'essentiel inchangé, mais absorbe le Fonds cantonal d'art contemporain.

Adoption d'un « plan de mobilité »

Le nouveau Conseil d'Etat a adopté également un « plan de mobilité de l'administration cantonale ». Il souhaite par là affirmer sa volonté d'être un exemple en matière de déplacements et de développement durable. Ce plan a pour but de diversifier l'offre de mobilité dans le cadre des déplacements professionnels, en favorisant l'utilisation des transports publics, de la mobilité douce et de l'auto-partage. Par ailleurs, il incite à l'usage de

ces modes alternatifs pour les déplacements privés également.

Le nouveau plan de mobilité décide de mesures concrètes. Grâce à un contrat « Grands Comptes » encore en discussion avec « Unireso », il permet d'offrir au personnel de l'Etat des abonnements pour les transports publics genevois à un tarif préférentiel. Une étude va également examiner les potentiels de développement de l'auto-partage en complément des véhicules de service. Par ailleurs, les diverses entités seront encouragées à acheter des vélos de fonction !

Ce plan initie également une mise à jour des besoins en matière de places de stationnement et d'indemnités de déplacement pour les déplacements professionnels. Il est l'aboutissement d'une réflexion à laquelle ont participé les représentants des commissions du personnel des différents départements. La mise en œuvre de ce plan sera suivie par un groupe de travail qui établira un premier bilan pour le Conseil d'Etat l'année prochaine.

L'Union du corps enseignant s'étonne que ce plan de mobilité n'ait pas fait l'objet d'un débat au sein des organisations représentatives du personnel. Par ailleurs, la procédure mise en place paraît trop compliquée, puisqu'il faut actuellement compter deux mois pour acquérir l'abonnement à tarif réduit ! Des solutions pour les membres du corps enseignant, prenant en compte leurs spécificités doivent encore être étudiées. D'autres se demandent pourquoi l'Etat a obtenu de moins bonnes conditions que la Ville...

Reprise des négociations

Le 14 février 2004 s'est tenue la première séance de négociation entre le nouveau Conseil d'Etat et les représentants des associations représentatives du personnel. Cette première séance avait comme objectifs d'établir un calendrier de séances respectant les échéances, de définir le champ des négociations ainsi que le climat de travail et les modalités de celles-ci.

La communauté genevoise a débuté l'année, une fois de plus, sous le régime des douzièmes provisoires. Le Conseil d'Etat, fraîchement assermenté en décembre, a retroussé ses manches, afin de pouvoir présenter le 31 mars un premier plan de mesures susceptible de redresser les finances publiques d'ici à 2007 ou 2008. Il souhaite pouvoir annoncer ce qu'il va faire sans contraintes de délai insupportables. Une proposition d'amendements au budget 2006 accompagnera ces mesures.

Lors de la séance, M. David Hiler rappelle la situation actuelle et le champ des négociations à venir. L'indexation est fixée à +0,4 %. Le projet de budget prévoit la suspension des mécanismes salariaux, de la prime de fidélité et de l'aide à l'assurance maladie !

La Commission « ad hoc » du personnel de l'Etat cherche à imposer un rapport de force pour supprimer le statut des fonctionnaires et a voté vendredi 10 février un projet de loi dans ce sens. Le Conseil d'Etat, jugé peu coopératif par la commission, est victime d'un règlement de comptes et n'a pas été auditionné. Il ignore donc toujours le contenu de ce texte ! Il doit donc d'un côté négocier avec les forces politiques qui ont voté cette loi (UDC, libéraux et radicaux) et d'autre part négocier avec les syndicats et associations représentatives du personnel, mais cela ne peut en aucun cas s'effectuer en triangle.

Sans une double négociation, la loi sera votée et on se dirigera vers une loterie où le peuple sera appelé à trancher. La demande d'audition du nouveau Conseil d'Etat a été rejetée en raison d'une volonté affichée d'en finir avec ces travaux. M. Beer précise que si le Conseil d'Etat ignore le contenu du projet de loi, il semble que celui-ci ressorte du travail en commission, sans les lacunes juridiques constatées dans la première mouture de la loi.

Etroite marge de manoeuvre

A l'aube des nouvelles séances de négociations qui ont été agendées pour les 2 et 10 mars, les contraintes sont donc fortes et la marge de manœuvre étroite. Cette marge sera fixée en fonction des recettes fiscales, qui seront connues à fin février. Les rentrées d'impôt sur les personnes morales, meilleures que prévues, sont déjà connues. En revanche, le grand argentier ne sait pas encore à quel niveau se situeront les rentrées fiscales des personnes physiques.

M. Hiler veut mettre en place des négociations dynamiques. Selon lui, la taille de la délégation pose problème: il est difficile de débattre dans les conditions actuelles. Andrée Jelk-Peila rappelle que si la délégation du Cartel est importante, c'est parce que celui-ci regroupe onze associations et syndicats. Il est important qu'en vue de l'assemblée des délégués, chaque association puisse être informée à la source de ce qui se passe, mais bien entendu, c'est surtout les membres du bureau du Cartel qui prendront la parole.

Revendications du Cartel

La présidente du Cartel fait le point sur les revendications qui ont fait l'objet des résolutions lors des assemblées du personnel :

- Le développement de réelles négociations qui permette au Cartel d'exercer son mandat et de défendre les conditions de travail.
- La question brûlante de la réévaluation des fonctions, qui relève de la justice, de l'égalité et ne peut être rendue « caduque ». Le blocage des évaluations est une pierre d'achoppement importante.
- Un plan de remise en route des mécanismes salariaux depuis trop longtemps bloqués.
- Une indexation correspondant à l'augmentation du coût de la vie.
- La question de la participation de l'Etat aux primes d'assurance maladie. Les mesures d'économie proposées touchent même les retraités, avec une perte de 360 francs par an rien que pour cette mesure-là.

- Et surtout, la défense du statut de fonctionnaire garant des autres éléments.

Le Cartel souhaite pouvoir présenter un projet d'accord à l'assemblée des délégués qui aura lieu le 14 mars.

Le Cartel a par ailleurs très mal perçu le refus d'un Conseil d'Etat de gauche de soutenir les deux initiatives fiscales socialistes ainsi que les mesures antisociales incluses dans le projet de budget. Le gouvernement justifie sa position en disant qu'il « entend faire aboutir la réorganisation de l'Etat avant de prendre des mesures qui ont des impacts économiques sur l'une ou l'autre catégorie sociale ou professionnelle ». Or les bénéficiaires de l'aide sociale sont une catégorie sociale et la fonction publique est bien également une catégorie professionnelle !

Le moral des troupes est important : il ne peut pas y avoir de plaisir au travail si les bénéficiaires des prestations de l'Etat ne sont pas satisfaits. On ne peut pas restaurer l'autorité de l'Etat sans rétablir une dynamique de confiance.

On rappellera que la première initiative tend à supprimer progressivement la baisse d'impôt de 12% pour les hauts revenus (dès 130'000 francs pour un célibataire et 160'000 francs pour un couple), tandis que la seconde vise à instaurer un impôt de solidarité sur les fortunes nettes (après déduction des dettes) à partir de 1,5 million de francs.

Explications du Conseil d'Etat

M. Hiler rappelle que les mesures présentées dans le projet de budget ont été décidées dans un contexte. Le nouveau Conseil d'Etat a effectué, fin 2005, un intense forcing en commission afin de n'avoir pas les mains liées lors de la reprise des négociations. Aucun projet de loi sur les annuités n'a été voté par le Grand Conseil grâce à cela. Malgré tout, le Grand Conseil fait ce qu'il veut en matière de budget, sous réserve du résultat d'un vote populaire. Pour le Conseil d'Etat, rester à

l'équilibre va de pair avec le maintien des mécanismes. Il est également réticent face au projet de loi visant à modifier le statut.

Le Conseil d'Etat rappelle également aux organisations que la politique sociale ne rentre pas dans le champ des négociations actuelles, mais il tâchera de ne pas être autiste ! Il regrette que le système des mécanismes salariaux subisse un blocage permanent en raison des décisions liées au budget, ce qui est fortement handicapant pour le pouvoir exécutif. La législation est ainsi non appliquée, voire faussée. Il souhaite donc qu'une véritable volonté de négocier intervienne, avec une entrée en matière reposant sur des objectifs précis, y compris sur la question de l'évaluation de fonctions.

Au sujet des initiatives fiscales IN 130 et IN 131, déposées le 7 juillet 2005 et abouties le 9 novembre 2005, le Conseil d'Etat, tout en comprenant parfaitement les préoccupations des initiants, constate que les difficultés financières de l'Etat de Genève ne peuvent être imputées exclusivement aux seules baisses d'impôts de 12 % accordées successivement en 1999, 2000, 2001, 2002 et 2004. Ces difficultés sont également engendrées par un problème de maîtrise des dépenses et d'organisation au sein de l'Etat de Genève. Il tient à respecter l'engagement pris lors du discours de Saint-Pierre visant à retrouver l'équilibre budgétaire en quatre ans. Il ne veut pas préconiser une augmentation d'impôts tant qu'il n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat et fourni la preuve que les pistes d'économie sont taries.

En l'état actuel de ses travaux, le Conseil d'Etat estime qu'une telle réorganisation doit être suffisante pour remédier au déficit structurel si elle s'accompagne de mesures fortes dans le domaine de l'économie et de l'emploi, d'une part, et du développement de l'agglomération dans le canton de Genève, d'autre part. Si d'aventure ce plan n'atteint pas son but et s'avère insuffisant à résorber les problèmes

financiers de Genève, alors on se dirigera vers une augmentation d'impôts, peut-être même plus importante et sans doute un effort de la fonction publique également supérieur, avec des propositions de baisses de prestations, dans un esprit d'équilibre des sacrifices.

Cette décision relève d'un souci d'efficacité : toutes les hausses précédentes d'impôts ont connu un échec cuisant devant le peuple. Le Conseil d'Etat désire fixer un cadre acceptable pour quatre ans, reprendre le contrôle de son rôle d'employeur sans promesses non tenues, avec un retour à la symétrie des efforts arbitrée par le peuple.

Les propositions du Conseil d'Etat sont les suivantes :

- modifier le système d'annuités dans un sens plus favorable aux collaborateurs en début de carrière, notamment à ceux ayant la charge d'enfants en bas âge.
- faciliter la mobilité du personnel
- retrouver une stabilité du système au niveau financier : le système ne fonctionne aujourd'hui plus qu'une année sur deux : moins un système est respecté, plus ses défauts apparaissent.
- ne négocier chaque année que le montant de l'indexation.
- introduire des annuités plus rapides en début de carrière, mais s'arrêtant plus tôt.
- engagement dans la classe de fonction
- nommer après une année et non plus après trois ans.
- en corollaire, faciliter la rupture des rapports de service, mais sans suppression de postes pour raisons économiques
- sortir du blocage des évaluations de fonctions. Plus de lien avec la réforme du système d'évaluation de fonctions, mais en lien avec les ressources budgétaires.
- arbitrages à faire entre l'aide à l'assurance maladie, prestations, indexation et les réévaluations de fonctions.
- la prime de fidélité, issue d'un critère de récompense d'ancienneté à l'Etat, fera aussi partie du débat

M. Hiler est conscient que certaines de ces mesures feront débat et d'autres pas, ce qui devrait permettre d'avancer. Le Conseil d'Etat ne peut garantir que ce qu'il contrôle. Il ne peut pas, par exemple, garantir que la grippe aviaire n'aura pas d'influence sur l'économie genevoise ! Il n'a pas non plus la maîtrise des travaux du parlement, qui tient solidement le couteau par le manche en raison du faible soutien actuel de la population envers les fonctionnaires. Mieux vaut donc une discussion féconde plutôt qu'une solution imposée et non négociée. Le Conseil d'Etat assure ne pas avoir de plan tout fait dans sa besace à faire avaler aux syndicats.



Le Conseil d'Etat regagne l'Hôtel-de-Ville après la prestation de serment à la Cathédrale Saint-Pierre le 05 décembre 2005 (Photo Manuel Faustino).

LFP - 20/02/2006
Roger ROSSET